

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

En tant que résidente permanente de la commune de Balledent, je vous signifie **mon opposition au projet de « parc éolien des Quatre Chemins » projeté sur les territoires des communes de Balledent et Châteauponsac** et demande aux autorités compétentes de refuser l'autorisation de son implantation. Mon opposition est motivée par les nombreux témoignages et études disponibles sur les installations de ce type et au vu des documents liés au présent projet. Je vous fais part ci-après de quelques-uns de mes constats, inquiétudes et interrogations relatives.

Une zone d'implantation « peu contrainte » promise à un essor touristique important ?

Les communes concernées sont dites situées dans une zone favorable du Schéma Régional Eolien du Limousin avec des « **espaces peu contraints** (au regard des enjeux liés au patrimoine architectural et paysager, aux sensibilités écologiques et aux contraintes et servitudes techniques...) ». Cette qualification « d'espaces peu contraints » est de prime abord peu flatteuse pour les communes concernées. De manière plus globale, au vu de la localisation géographique de la plupart des multiples projets d'implantation de parcs éoliens concernant notre département, j'en déduis que tout le **nord de la Haute-Vienne** doit être un secteur particulièrement « peu contraint » ?

Il est précisé : « *les fermes éoliennes deviennent le paysage à la fois d'un tourisme **écologique** et d'un tourisme **industriel**... » « le degré d'attraction dépendra des structures mises en œuvre pour capter les visiteurs (parking, information, animation...). **Il est donc faux d'avancer le fait que le développement de l'éolien sur une commune pourrait faire fuir les touristes, c'est même l'inverse qui peut se produire** » ... « Certains considèrent la vue sur un parc éolien comme dérangeante, d'autres la considèrent comme **apaisante** ».*

Devons-nous comprendre, d'après ces perspectives, que ces installations vont nous permettre de bénéficier d'un véritable essor touristique grâce à une nouvelle forme de tourisme que l'on pourrait qualifier de « tourisme **industriel écologique** » ? Ces deux approches sont-elles vraiment compatibles ? La simple notion de « ferme éolienne » à connotation bucolique laisse à désirer. Peut-on préciser quel est le profil de ces vacanciers potentiels en quête de villégiatures au vert avec vue imprenable sur des éoliennes, voire proximité immédiate (la très courte distance légale de 500 m !) ? On pousse l'idéalisme à trouver une vertu « apaisante » à ces imposantes structures métalliques en mouvement. Pourquoi-pas, dans ce cas, proposer également des « cures anti-stress » ? Les nombreux riverains de parcs éoliens se plaignant de divers maux liés à ces zones industrielles apprécieront !

Je lis en particulier : « *Dans l'aire d'étude immédiate du projet des Quatre Chemins, les enjeux touristiques sont faibles avec comme sites principaux les Gorges de la Couze ainsi qu'un sentier de randonnée...* ».

Les enjeux touristiques - notamment ceux liés au tourisme vert (écologique lui) - dans l'aire d'étude immédiate ne sont pas faibles (ou peu contraints) mais surtout non valorisés. Le potentiel pour le développement de ce type de tourisme est bien réel et reste une question de volonté. Ce ne sont pas les éoliennes qui valoriseront notre patrimoine mais la facilitation de l'accès à ce dernier par l'ouverture des chemins communaux, l'entretien de sentiers de randonnée existants, l'aménagement de l'accès à des sites naturels remarquables comme justement celui des Gorges de la Couze - site pour lequel chaque année de nombreux passants dans le bourg de Balledent demandent l'accès mais qui reste cependant inaccessible -, etc. La richesse paysagère et environnementale du secteur concerné, cet écrin de verdure et de sérénité - qui a la chance d'être encore relativement préservé - mérite beaucoup mieux que l'installation d'une zone industrielle ! C'est là la principale richesse de notre territoire et sa valorisation ne demande pas des moyens colossaux. Il en va de même pour notre patrimoine architectural et bâti, parfois modeste mais toujours hautement respectable. Ce projet va jusqu'à perturber la tranquillité et le repos auxquels devraient pouvoir prétendre nos aînés qui ne sont plus et qui seraient probablement tristes de voir ce que l'on réserve à leur village !

Il est indiqué : « *... en phase d'exploitation, la présence du parc éolien peut également avoir des impacts indirects liés à la fréquentation du site, notamment par les équipes de maintenance et les promeneurs...* ». Qu'est-il prévu pour éviter les impacts sur l'environnement de proximité, les habitats et les espèces liés à l'affluence de ces « promeneurs » d'un nouveau genre ? Est-ce là qu'intervient la construction d'un parking (nous ne sommes plus à quelques dégradations près mais là il me semble que l'on « pousse le bouchon un peu loin ») ?

Les documents abordent les questions de sondages en faveur des parcs éoliens. Ainsi, il y aurait « 83% de français, pour qui l'énergie éolienne a une bonne image ». Quel est le profil des personnes qui ont été consultées ? Où résident elles ? Quel est leur cadre de vie et leur niveau de vie ? En outre, on nous dit qu'il y a « 45 % de français prêts à accepter des éoliennes dans leur champ de vision depuis chez eux ». A quelle distance des éoliennes sont-ils prêts à résider (en permanence)? Cependant, d'après une information collectée en dehors de l'étude qui nous intéresse, un sondage IFOP du 3 nov. 2021 indique qu'il n'y a plus que 34 % des français qui déclarent avoir une bonne image de l'éolien et 44 % une mauvaise. Qui dit vrai ?

Je relève dans la description initiale du projet : « dans le bassin visuel du projet, les enjeux touristiques sont globalement faibles du fait de l'absence de parc éolien dans un périmètre de 20 km ». A la lecture de sa mise à jour, je relève : « Etant donné le faible nombre de parcs éoliens dans un périmètre de 20 km et étant donné la qualité environnementale et paysagère du projet, l'attraction du territoire pourrait être accentuée par la présence du parc éolien ». Même si l'étude a été mise à jour, les multiples projets à venir sur le secteur ne datent pas d'hier. 184 projets envisagés pour le Haut-Limousin dont une 20aine autour de Châteauponsac ! C'est une saturation éolienne que l'on nous réserve et non pas une « faible » implantation ! Et toujours cette attractivité pour les parcs éoliens mise en avant !

La valorisation des valeurs immobilières ?

Je lis : « plusieurs études scientifiques européennes et américaines relativisent les effets négatifs des parcs éoliens quant à la baisse des prix de l'immobilier », puis : « Les habitations les plus proches du projet se trouveront à 545 m de la première éolienne. Les impacts sur le parc immobilier environnant seront globalement faibles, selon les choix d'investissement des retombées économiques collectées par les collectivités locales dans des améliorations des prestations collectives ».

A en croire cette déclaration, en plus d'une véritable aubaine pour le développement d'un tourisme « écologique industriel » (?), les habitants du secteur vont pouvoir bénéficier d'une valorisation financière de leurs biens immobiliers ! Je m'interroge... Depuis quand les scientifiques s'intéressent-ils à l'impact des parcs éoliens sur le prix de l'immobilier ? On nous parle d'études d'origine américaine et européenne. Y-a-t-il des références sérieuses et récentes à ce sujet d'origine franco-française ? Quelles seront précisément les améliorations des prestations collectives proposées par les communes en contrepartie des impacts sur la perte inéluctable de la valeur du parc immobilier ? A noter que cette problématique est - comme toutes les autres problématiques présentée dans les documents d'étude - relativisée et minorée. Je cite « Le parc sera situé en zone rurale, où la pression foncière et la demande sont faibles ». Pourtant le secteur d'étude est prisé par de nouveaux arrivants souvent porteurs de projets que ce soit dans le monde agricole ou autre, mus par une optique de changement de vie, attirés par un milieu rural paisible et la richesse de la nature environnante. L'effet de la crise sanitaire accentue d'autant plus cette réalité. Ainsi, de nouveaux résidents ont ouvert des gîtes et se sentent déçus par l'avenir réservé à leur projet. La perspective de celui-ci heurte ces nouveaux habitants mais motive également le départ de résidents habituels - pour qui cela est possible - qui ne veulent pas subir les conséquences néfastes à venir sur leur cadre de vie et leur santé si par malheur cette implantation de parc éolien se concrétise. Il ne s'agit plus de parler de « dynamisation » rurale mais plutôt de désertification ! A quoi bon s'investir dans la valorisation et rénovation de notre bâti ancien au vu de sa dépréciation à venir... Il nous restera plus qu'à subir... et faire subir à nos enfants... A qui seront dédiés ces nouveaux équipements ou services sensés dynamiser les communes impactées si elles perdent leurs habitants et font fuir les potentiels nouveaux résidents ?

L'impact du projet sur notre cadre de vie et la nature environnante... Un impact global jugé faible ?

Pour les impacts environnementaux et sur le cadre de vie liés à l'installation de la zone, il est écrit : « Les travaux nécessaires à l'implantation des éoliennes et à l'aménagement des voies d'accès peuvent entraîner la destruction de formations végétales, des espèces de flore ou des espèces animales qui utilisent la zone pour la nidification ou pour la chasse », ou encore : « Les nuisances de voisinage provoquées par le chantier peuvent être de plusieurs types : bruit, émission de poussières, pollution des sols et des eaux »... Mais une fois de plus, tout est minoré : « En raison de l'éloignement du parc par rapport aux premières habitations et de la courte durée de la phase de travaux, les impacts du chantier sur la commodité du voisinage seront très faibles et temporaires ». Qui prendra en charge les conséquences de ces impacts sur les hommes, la faune, la flore, les habitats, les ressources en eau avec les risques de pollution inhérents. Qui prendra en charge les atteintes aux biotopes hautement sensibles que sont les zones humides touchées par ce projet ?

Concernant les impacts liés au fonctionnement du parc, il est précisé : « Les impacts paysagers et patrimoniaux permanents du parc éolien des Quatre Chemins sont générés essentiellement par la partie aérienne des aérogénérateurs. »... « Les visibilité théoriques sont limitées par la couverture boisée de l'aire d'étude... Les variations

du relief, associées à cette végétation, contribuent également **à limiter les visibilitées** » ... « Les principaux lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée au sens strict ne sont concernés que par des effets **de niveau très faibles à négligeable, voire nuls** ». Minoration toujours...

L'étude fait état de la richesse écologique du secteur d'implantation du projet, faune (principalement chiroptères et avifaune), flore (3 espèces protégées) ou habitats (notamment présence de zones humides) et des nombreuses mesures de protection reflétant celle-ci (Z.N.I.E.F.F., zone Natura 2000, etc.). Une telle richesse écologique se doit d'être préservée et valorisée et non pas objet de mesures pour compenser les atteintes à son encounter inhérentes à l'implantation de ce projet. Nous savons que les chiroptères – dont plusieurs espèces d'intérêt communautaire ont été recensées sur la zone d'étude - sont très impactés par les parcs éoliens. Je vous fais part ci-contre d'un cliché datant de juillet 2020 attestant de la présence de ces chauve-souris dans un bâtiment situé à environ 530 m de la plus proche installation. Les travaux d'acheminement et d'implantation du parc vont nécessairement porter atteinte aux biotopes fréquentés par les chauve-souris que sont les linéaires de haies. On nous annonce des mesures d'évitement comme le « *maintien linéaires de haies, implantation en dehors des habitats favorables...* » mais de compensation par la replantation de haies ? Le mal aura été fait.



Concernant l'avifaune, outre l'impact **minimisé** sur les espèces nicheuses (risque dit modéré), il est précisé : « *La zone d'implantation potentielle ne présente pas d'attrait particulier pour la halte des migrateurs* ». Nous avons donc eu la chance de pouvoir observer à Balledent (hameaux de « Lavoux » et « Les Monts »), un soir d'août 2019, la halte d'une multitude de cigognes. Souhaitons qu'elles ne s'arrêtent pas de nouveau chez nous d'ici quelques temps au risque d'un grand péril ! « *Concernant un éventuel effet barrière, mis en évidence surtout pour les migrateurs, il serait **faible** dans le cas de ce projet. Le parc peut-il être facilement et rapidement contourné, **voir même traversé en raison des espaces aménagés entre les éoliennes**. De plus, situé sur un plateau, **le faible relief présent autour du parc le rend visible de loin** ... permettant ainsi aux oiseaux d'anticiper leur façon d'aborder le parc et de ne pas être surpris par sa présence.* » Pourtant il était précisé plus haut que le parc présentait peu d'impacts visuels « théoriques » du fait des ondulations du paysage ? Alors certes, il était question de « relative faible visibilité » pour nous autres humains – à voir effectivement si on se positionne derrière du bâti ou derrière un arbre ! - mais je souhaite aux oiseaux migrateurs (et sédentaires) de faire preuve d'une très grande dextérité et claire-voyance pour la traversée du parc. Il leur faudra bien calculer leur angle d'attaque pour passer entre 2 éoliennes, de surcroît par temps brumeux ...! Beaucoup y ont déjà laissé des plumes, voire davantage ! Je m'interroge également sur les **phénomènes d'accoutumance** au bruit et à l'effet d'épouvantail sur la faune mentionnés dans l'étude. Existe-t-il des études évoquant le même phénomène d'accoutumance pour les humains, notamment la sensibilité aux infrasons et aux effets stroboscopiques générés par ces installations ? On nous annonce à tour de bras qu'il y aura des « bridages » pour limiter les nombreux impacts sur la faune et nous autres humains. Le meilleur plan de bridage des éoliennes est à mon sens de ne pas avoir d'éolienne !

Nous ne pouvons pas tout sacrifier, environnement, cadre de vie et santé pour nous et nos enfants pour une énergie qui a montré ses limites : intermittence induisant le recours compensatoire à des sources énergétiques émettrices de CO2, pas de possibilité de stockage, coût de rachat par EDF exorbitant (impactant fortement nos factures) pour au final de nombreux impacts sur l'environnement, le tourisme, la ruralité et la cohésion sociale, la santé des hommes et des animaux, l'emprise sur les terres agricoles, etc. Tout ceci, sans réel impact sur la réduction des émissions de CO2, et donc le réchauffement climatique, mais beaucoup de profits générés pour quelques-uns. Le jeu n'en vaut pas la chandelle, que ce soit ici ou ailleurs.

Je vous remercie, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, de l'attention que vous aurez bien voulu porter à mon ressenti sur le projet à l'étude. Celui-ci est long mais à l'image de mes craintes et désespoirs de voir une telle installation se réaliser. Notre Haut-Limousin ne veut pas devenir « the place to be » d'un pseudo « tourisme éolien » haut-viennois ! ... Je suis résolument contre ce projet d'implantation de parc éolien sur les communes de Balledent et Châteauponsac.

Avec mes respectueuses salutations.

Patricia QUINCAMPOIX